

Guide des formations



CATALOGUE 2022

DES FORMATIONS PRATIQUES
DE HAUTE QUALITÉ!

 **Centre patronal SST**
Formation et expertise

 | Suivez-nous!

CALENDRIER 2022

Des formations pratiques de haute qualité!

Le Centre patronal SST – Formation et expertise : la référence des employeurs en santé-sécurité!

Pour vous inscrire : www.centrepatronalsst.qc.ca

Accident : enquête et analyse	P. 4, 14	Formation de secouristes en milieu de travail (2 jours)	P. 7, 16
Alcool et drogues au travail : droits et obligations	P. 4, 13	Formation intensive en gestion des dossiers d'accidents (4,5 jours)	P. 7, 17, 19
Assignation temporaire : les clés de son succès	P. 4, 17	Formation intensive en prévention	P. 7, 15, 19
Aujourd'hui, je ne le fais plus!	P. 4, 15	Gestion du temps et des priorités	P. 7, 13
Cadenassage (notions avancées)	P. 4, 15	Gestion stratégique des invalidités et des retours au travail	P. 7, 17
Cadenassage (notions de base)	P. 4, 15	Harcèlement psychologique au travail de A à Z	P. 7, 13
Cadenassage : nouvelle réglementation	P. 4, 15	Identifier et contrôler les dangers en milieu de travail	P. 8, 15
Calcul de l'indemnité pour les « 14 premiers jours »	P. 4, 17	Identifier les dangers en entrepôt	P. 8, 16
Chantiers de construction dans les municipalités et responsabilités en SST	P. 4, 13	Implantation efficace d'un comité SST	P. 8, 16
Code canadien du travail – Partie II	P. 5, 18	Imputation des coûts	P. 8, 17
Code criminel du Canada et lois en SST : obligations et diligence raisonnable	P. 5, 18	Inspection des lieux de travail	P. 8, 16
Comités locaux et d'orientation en SST	P. 5, 18	Introduction à la santé-sécurité	P. 8, 13
Comité SST : communiquer et encourager le passage à l'action en SST	P. 5, 15	Jeunes ou nouveaux : bien les accueillir et les former	P. 8, 13
Comment bien faire passer vos messages en SST	P. 5, 15	Lois en SST	P. 8, 14
Comment développer un programme de gestion des absences/invalidités	P. 5, 17	Maître d'œuvre d'un chantier de construction	P. 9, 14
Comment être un leader en SST?	P. 5, 13	Manutention sécuritaire : faites-vous le poids?	P. 9, 16
Comment favoriser une présence au travail optimale?	P. 5, 13	Mobilisation et équipe de travail	P. 9, 14
Comprendre et gérer le volet médical en SST	P. 6, 17	Opposition à l'admissibilité (atelier de rédaction)	P. 9, 17
Comprendre le SIMDUT 2015	P. 6, 15	Parcours de formations du superviseur en SST	P. 9, 20
Conduite préventive des chariots élévateurs – théorie et pratique	P. 6, 15	Parcours fédéral de formations du superviseur en SST	P. 9, 20
Confidentialité et droit de gérance	P. 6, 17	Plan d'action du comité santé-sécurité	P. 9, 16
Contexte légal en SST au Québec	P. 6, 13	Planification des mesures d'urgence	P. 9, 16
Culture positive en SST... un plus pour l'entreprise	P. 6, 13	Planifiez l'accueil et la formation des jeunes et des nouveaux travailleurs!	P. 9, 14
Échelles et escabeaux : les exigences réglementaires pour éviter les accidents	P. 6, 15	Prévenir le harcèlement et la violence au travail – Règlement fédéral (version employé)	P. 10, 18
Ergonomie de bureau : savoir aménager un poste de travail informatisé	P. 6, 15	Problématiques de santé mentale au travail : symptômes et gestion des impacts	P. 10, 14
Exercer un leadership mobilisateur en SST : observer, agir et communiquer	P. 7, 13	Procédures de réclamations	P. 10, 17
Formation à la supervision	P. 7, 13	Programme fédéral de prévention des risques professionnels	P. 10, 18
		Régime rétrospectif	P. 10, 18
		Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail (RCSST)	P. 10, 18

Règlement fédéral sur la prévention du harcèlement et de la violence au travail	P. 10, 18
Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST)	P. 10, 16
Réunions efficaces du comité de santé-sécurité	P. 11, 16
Sanctions disciplinaires et SST	P. 11, 14
Savoir animer des rencontres de sécurité : un « must » pour les superviseurs	P. 11, 16
Sécurité des machines	P. 11, 16
Sécurité des machines – notions de conception des circuits de commande	P. 11, 16
Sécurité électrique	P. 11, 16
Sous-traitance générale et maîtrise d'œuvre	P. 11, 14

Suivi des cas de lésions professionnelles	P. 11, 18
Superviseur et coach en SST	P. 12, 14
Susciter des comportements sécuritaires	P. 12, 17
Taux personnalisé	P. 12, 18
Télétravail : politique commentée et clauses incontournables!	P. 12, 14
Travailleurs immigrants et SST	P. 12, 14
Travaux et risques des espaces clos	P. 12, 17
Troubles de la personnalité : particularités et enjeux de gestion	P. 12, 14
Utilisation sécuritaire des transpalettes électriques (théorie et pratique)	P. 12, 17

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les entreprises membres des associations partenaires du Centre patronal SST – Formation et expertise bénéficient de tarifs privilégiés, soit 45 % de rabais sur le prix courant. Pour en profiter, vous êtes invité, si ce n'est déjà fait, à adhérer à l'une de nos associations membres (voir la liste à la page 22). Pour plus d'information, appelez-nous au 514 842-8401.

QUI PEUT S'INSCRIRE?

Les formations s'adressent exclusivement aux représentants de l'employeur. Toutefois, certaines formations sont destinées aux membres des comités de santé et de sécurité et aux travailleurs. **Les professionnels de la consultation ne peuvent y assister.**

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Pour vous inscrire aux formations prévues au calendrier, visitez notre site Web au www.centrepatronalsst.qc.ca.

Pour organiser une activité directement dans votre entreprise, pour un groupe de gestionnaires, de superviseurs, de travailleurs, ou pour votre comité de santé-sécurité, appelez-nous au 514 842-8401.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le Centre patronal SST adhère aux 10 principes du code type sur la protection des renseignements personnels de l'Association canadienne de normalisation (CSA). Communiquez avec nous pour connaître ces principes et pour tout commentaire, question ou plainte à cet égard.

TAXES

Les taxes s'ajoutent au tarif de l'inscription de même qu'aux frais de déplacement et de séjour du formateur lors de formations en entreprise.
N° de TPS : R100892645
N° de TVQ : 1006369291

POLITIQUE D'ANNULATION ET DE REPORT

Toute demande d'annulation ou de report doit être transmise par courriel à reception@centrepatronalsst.qc.ca.

FORMATIONS AU CALENDRIER Les substitutions de participants sont acceptées en tout temps.

ANNULATION Avant les cinq (5) jours ouvrables précédant l'activité : aucuns frais.

Dans les cinq (5) jours ouvrables avant l'activité : facturation de 25 % des frais d'inscription.

Le jour même de l'activité : facturation de la totalité des frais d'inscription.

REPORT Un report est considéré comme une annulation, et les conditions d'annulation s'appliquent.

WEBINAIRES Annulation la veille ou le jour même de l'activité : la totalité des frais s'applique.

AVIS Le Centre patronal SST se réserve le droit d'annuler toute activité. Le cas échéant, la responsabilité du Centre consistera uniquement à rembourser en totalité les frais d'inscription déjà versés.

DESCRIPTION DES FORMATIONS

ACCIDENT : ENQUÊTE ET ANALYSE

Destinée aux superviseurs et aux gestionnaires qui effectuent des enquêtes et des analyses d'accident, cette formation permet d'acquérir des techniques efficaces pour améliorer la qualité du travail. Elle porte sur la recherche systématique des faits, l'interrogation des témoins, la reconstitution des faits et de la séquence d'accident, l'identification des causes et la rédaction du rapport. Par une démarche simple, dans l'action et à partir de mises en situation concrètes, vous serez bien outillé.



Cette formation fait partie du cursus global de la *Formation intensive en prévention* (voir pages 7 et 19).

ALCOOL ET DROGUES AU TRAVAIL : DROITS ET OBLIGATIONS

La consommation d'alcool et de drogue est omniprésente dans notre société. Dans votre milieu de travail, l'usage de ces substances peut avoir d'importantes répercussions. Cette formation répondra à vos questions liées aux règles à respecter quant aux tests de dépistage, et vous aidera à prendre des décisions lorsqu'un de vos employés semble sous l'influence de l'alcool ou de la drogue.

ASSIGNATION TEMPORAIRE : LES CLÉS DE SON SUCCÈS

Lors de cette formation, nous dévoilerons les avantages, pour l'entreprise et l'employé, d'adopter l'assignation temporaire. Nous vous guiderons dans son application au quotidien, et vous aiderons à élucider et à surmonter les obstacles contrariants. En outre, nous livrerons des outils de gestion essentiels, le tout parsemé d'astuces du métier et d'exemples tirés d'une jurisprudence récente.

AUJOURD'HUI, JE NE LE FAIS PLUS!

Plusieurs entreprises investissent aujourd'hui dans des programmes de prévention axés sur les comportements sécuritaires dans le but d'outrepasser « le technique » et d'intervenir en prévention en rejoignant, cette fois, l'humain. L'intérêt pour de tels programmes amène à réfléchir à la question suivante : pourquoi, dans certains cas, les employés optent-ils délibérément pour des comportements non sécuritaires? La première réponse qui nous vient en tête est généralement : « pour économiser du temps ». Or, se pourrait-il que ce ne soit pas toujours le cas?

CADENASSAGE (NOTIONS AVANCÉES)

Cette formation avancée en cadenassage permettra au participant de préparer et d'établir la procédure de cadenassage en tenant compte des équipements et de la documentation disponible. En plus de préciser la méthode d'élaboration des fiches de cadenassage, le participant pourra, à la suite de cette formation, créer les fiches, les rédiger et les valider avant de les mettre en application. Il s'agit d'une formation pratique sur la procédure et les fiches de cadenassage, le tout en conformité avec le *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* et la norme CSA Z460-05.

CADENASSAGE (NOTIONS DE BASE)

Cette formation présente les principes de base et les règles à suivre en matière de cadenassage. On y traite notamment des risques liés à l'intervention sur les machines, des exigences contenues au *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* (RSST), de la norme canadienne CSA Z460-05, du programme de cadenassage, de la procédure, des fiches de cadenassage et du suivi nécessaire.

CADENASSAGE : NOUVELLE RÉGLEMENTATION

En janvier 2016, de nouvelles dispositions concernant les règles relatives au cadenassage sont entrées en vigueur. En effet, le *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* (RSST) et le *Code de sécurité pour les travaux de construction* (CSTC) ont été modifiés afin d'ajouter de nouvelles obligations en cette matière. Le but de ce webinaire est de présenter ces modifications.

CALCUL DE L'INDEMNITÉ POUR LES « 14 PREMIERS JOURS »

Quand un employé est mis en arrêt de travail à la suite d'une lésion professionnelle, l'employeur doit verser l'indemnité de remplacement du revenu pour la période des 14 premiers jours. Le calcul de cette indemnité doit s'effectuer avec méthode afin de ne léser personne, surtout que plusieurs situations peuvent influencer ce calcul. C'est ce que vous découvrirez.



Cette formation fait partie du cursus global de la *Formation intensive en gestion des dossiers d'accidents* (voir pages 7 et 17).

CODE CANADIEN DU TRAVAIL – PARTIE II

S'adressant aux entreprises de compétence fédérale, les dispositions de la partie II du *Code canadien du travail* donnent, à l'employeur, aux employés et au comité local, la responsabilité de s'occuper ensemble de la santé et sécurité dans le milieu de travail. Cette formation présente, entre autres, les droits et obligations des parties, les responsabilités et les rôles des comités d'orientation et des comités locaux, le processus de règlement interne des plaintes, le processus en cas de refus d'accomplir un travail dangereux.



Cette formation convient uniquement aux entreprises de compétence fédérale.

CODE CRIMINEL DU CANADA ET LOIS EN SST : OBLIGATIONS ET DILIGENCE RAISONNABLE

Les manquements à des obligations légales en santé et sécurité du travail exposent notamment l'employeur à des poursuites pénales (de la part de la CNEST) et criminelles (par le procureur général). Cette formation présente les circonstances pouvant mener à de telles poursuites contre l'entreprise et ses représentants ainsi que leurs conséquences.



Cette formation convient, ou peut être adaptée, aux entreprises de compétence fédérale.

COMITÉS LOCAUX ET D'ORIENTATION EN SST

Le *Code canadien du travail* attribue plusieurs fonctions aux comités locaux de santé et de sécurité et aux comités d'orientation, ainsi qu'aux représentants en matière de santé et de sécurité au travail. L'objectif principal de cette formation, s'adressant aux entreprises de compétence fédérale, est de présenter les responsabilités qui leur sont imposées en matière de santé et de sécurité, en vertu de la loi.



Cette formation convient uniquement aux entreprises de compétence fédérale.

COMITÉ SST : COMMUNIQUER ET ENCOURAGER LE PASSAGE À L'ACTION EN SST

Deux personnes sur trois croient que les accidents du travail sont issus de la fatalité et qu'elles ne disposent d'aucun pouvoir d'action pour les réduire. Dans ce contexte, le défi de votre comité SST est d'accroître et de structurer ses actions de communication en vue d'inciter chaque personne de votre entreprise à s'engager et à se responsabiliser véritablement vis-à-vis de la santé-sécurité, pour elle-même et les collègues de travail. Cette formation prépare entre autres les membres du comité SST à intervenir, avec doigté, par une rétroaction informelle, auprès de leurs confrères, lors de l'observation d'un comportement non sécuritaire. Elle offre également des moyens de renforcement concrets pour favoriser des attitudes sécuritaires.

COMMENT BIEN FAIRE PASSER VOS MESSAGES EN SST

Communiquer efficacement pour amener vos employés et vos collègues à adopter des comportements sécuritaires, cela s'apprend! Cette formation, destinée aux superviseurs soucieux de développer leurs habiletés de communicateur et de leader, propose de se familiariser avec une technique pratique et efficace : l'analyse transactionnelle. Elle vous permet d'identifier votre profil de communicateur et de mieux comprendre les comportements « parent », « adulte » et « enfant » susceptibles d'être présents en milieu de travail. Vous deviendrez alors plus habile à choisir l'approche la plus appropriée pour faire passer vos messages et éviter les pièges. Les principes enseignés sont mis en pratique, dans une rencontre de mise au point, avec un employé récalcitrant face aux questions de SST.



Cette formation fait partie du cursus global de la *Formation intensive en prévention* (voir pages 7 et 19).

COMMENT DÉVELOPPER UN PROGRAMME DE GESTION DES ABSENCES/INVALIDITÉS

Vos coûts liés à la gestion des absences et invalidités sont élevés et vous êtes à la recherche de solutions pratiques qui ont fait leurs preuves? Vous avez un taux d'absentéisme qui vous empêche d'atteindre vos objectifs de productivité? Vous désirez développer un programme qui pourra infléchir, voire améliorer la fréquence et la durée des réclamations pour invalidité en entreprise? Cette formation vous donnera les clés qui vous permettront d'y remédier. Elle vise essentiellement à répondre à vos préoccupations en la matière et à fournir l'information et les outils nécessaires afin de mettre en place un programme pouvant réduire la fréquence et la durée des absences et invalidités.

COMMENT ÊTRE UN LEADER EN SST?

C'est un fait connu, une organisation performante en SST doit compter sur un leadership fort de la part de ses dirigeants. Mais celui-ci peut-il être exercé par d'autres personnes? Lors de cette formation, nous traitons du leadership dans un sens large. Nous démontrons que chaque individu peut avoir une influence positive en témoignant son engagement envers la santé-sécurité. Nous voyons notamment comment ce leadership se manifeste au quotidien. Enfin, les notions de culture d'entreprise et de *coaching* seront abordées.

COMMENT FAVORISER UNE PRÉSENCE AU TRAVAIL OPTIMALE?

L'absentéisme, le présentéisme et l'invalidité figurent-ils parmi vos enjeux? Le niveau de productivité de vos employés est-il optimal? L'un de vos employés revient au travail après une absence prolongée, à la suite d'une invalidité d'ordre psychologique : savez-vous comment réagir? Vos coûts liés à la gestion des absences et invalidités sont-ils élevés? Êtes-vous à la recherche de solutions pratiques?

COMPRENDRE ET GÉRER LE VOLET MÉDICAL EN SST

Lors de la gestion des réclamations, l'analyse de l'aspect médical peut être ardue. Cette formation permettra aux gestionnaires de s'initier aux notions médicales ayant trait aux lésions physiques ou psychologiques. Ils seront également en mesure de maîtriser la procédure d'évaluation médicale, de reconnaître et d'agir rapidement et efficacement vis-à-vis les situations particulières, afin d'optimiser la gestion des lésions professionnelles.



Cette formation fait partie du cursus global de la *Formation intensive en gestion des dossiers d'accidents* (voir pages 7 et 17).

COMPRENDRE LE SIMDUT 2015

Le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), intégrant l'essentiel du SGH (Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques), a été implanté en juin 2015. Cette formation présente les éléments clés du SIMDUT 2015 ainsi que les responsabilités des fournisseurs, employeurs et travailleurs.

NB. – Ce cours ne s'adresse pas aux entreprises de compétence fédérale.

CONDUITE PRÉVENTIVE DES CHARIOTS ÉLÉVATEURS – THÉORIE ET PRATIQUE

La formation des caristes est obligatoire en vertu du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* (RSST). Au terme de cette formation, le participant connaîtra les risques associés à la conduite des chariots élévateurs et les règles de leur utilisation sécuritaire. Il saura les procédures adéquates de manutention, d'empilage, de descente de charge, de chargement et de déchargement. Il aura de plus révisé les droits et les obligations du cariste, ainsi que les responsabilités de l'employeur.

CONFIDENTIALITÉ ET DROIT DE GÉRANCE

La conciliation du droit de l'employé à sa vie privée avec le droit de gérance de l'employeur s'avère parfois un défi pour les gestionnaires en ressources humaines et en santé-sécurité. Plusieurs lois s'appliquent quand il s'agit de confidentialité des renseignements personnels et médicaux, et de la vie privée du salarié. Un soupçon suffit-il pour s'immiscer dans la vie d'un employé au travail et à l'extérieur de celui-ci?

Cette formation vous permettra de le découvrir et de mieux connaître les limites de l'employeur, ainsi que les droits et obligations relatifs à la confidentialité des renseignements.

CONTEXTE LÉGAL EN SST AU QUÉBEC

Ce cours abordera les lois en santé-sécurité au Québec, soit la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* et la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*. Bref, ce que tout gestionnaire devrait connaître des droits et des obligations en santé et sécurité du travail au Québec.

CULTURE POSITIVE EN SST... UN PLUS POUR L'ENTREPRISE

Les attitudes des employés et des gestionnaires vis-à-vis la SST reflètent votre culture en santé-sécurité. Est-il possible de bâtir, dans votre entreprise, une culture SST à valeur ajoutée? Une culture où elle serait intégrée dans vos activités quotidiennes de gestion. À la fin de cette formation, vous connaîtrez les éléments nécessaires pour y parvenir.

ÉCHELLES ET ESCABEAUX : LES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES POUR ÉVITER LES ACCIDENTS

Les échelles et les escabeaux sont perçus comme des outils simples et faciles d'utilisation. Malheureusement, les statistiques révèlent un nombre élevé d'accidents liés à leur utilisation. Ce webinaire présente les différents éléments à considérer pour assurer la sécurité des utilisateurs. Il traite des normes applicables pour les échelles et les escabeaux et précise tout ce que les employeurs et les travailleurs doivent savoir. Il présente aussi les informations de base que tous les employeurs et utilisateurs doivent connaître sur l'utilisation des échelles et des escabeaux dans les milieux de travail.

ERGONOMIE DE BUREAU : SAVOIR AMÉNAGER UN POSTE DE TRAVAIL INFORMATISÉ

Cette formation s'adresse aux gestionnaires et aux personnes clés en santé-sécurité dont le mandat concerne l'aménagement des postes de travail informatisés. Elle permet de réviser tous les symptômes potentiels liés aux postes de travail sur ordinateur et donne des outils pratiques afin d'évaluer les composantes de ceux-ci, de détecter les problèmes de nature ergonomique et d'adapter ou de choisir le mobilier.

EXERCER UN LEADERSHIP MOBILISATEUR EN SST : OBSERVER, AGIR ET COMMUNIQUER

Le superviseur a un rôle clé dans l'entreprise : il est un gestionnaire responsable de la production qui assure le lien entre la direction et les employés. En intégrant à sa tâche les activités de santé-sécurité, il améliore la production, les relations de travail et le mieux-être des employés. Bien entendu, cela représente un défi, mais chaque effort pour y arriver contribue grandement à prévenir les accidents du travail. D'ailleurs, plusieurs facteurs peuvent être la source d'un accident du travail. Le comportement non sécuritaire en est un qui demande à être sérieusement considéré. C'est alors que le superviseur doit user de ses habiletés d'observateur et de communicateur-aidant pour convaincre ses employés quant à l'importance d'agir positivement en santé et sécurité du travail.

FORMATION À LA SUPERVISION

Cette formation s'adresse à ceux qui supervisent directement le travail des employés, et renseigne sur les rôles et responsabilités en santé-sécurité. Elle les informe également des aspects légaux les concernant (exercice du droit de refus, visites de l'inspecteur de la CNESST, etc.). De plus, sont présentés les outils de prévention à leur disposition, dont l'identification des risques, les règles de sécurité, l'information et la formation de l'employé, ainsi que les équipements de protection individuels.

FORMATION DE SECOURISTES EN MILIEU DE TRAVAIL (2 JOURS)

Cette formation permettra aux participants d'agir à titre de secouriste en milieu de travail, comme cela est requis par le *Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins*. Ils seront en mesure de donner les premiers soins généraux, d'effectuer une réanimation cardiorespiratoire, une défibrillation (RCR-DEA), une désobstruction des voies respiratoires (DVR) chez l'adulte, ainsi que l'injection via le dispositif d'injection (EpiPen) chez les patients connus allergiques.

FORMATION INTENSIVE EN GESTION DES DOSSIERS D'ACCIDENTS (4,5 JOURS)

Cette formation regroupe les formations *Procédures de réclamations*, *Suivi des cas de lésions professionnelles*, *Comprendre et gérer le volet médical*, *Calcul de l'indemnité pour les « 14 premiers jours »*, *Opposition à l'admissibilité* et *Imputation des coûts*. Elle permet d'acquérir, en une semaine, les compétences nécessaires pour être en mesure de gérer adéquatement les réclamations relatives aux lésions professionnelles.

FORMATION INTENSIVE EN PRÉVENTION

La *Formation intensive en prévention*, donnée sur une semaine, aborde chaque jour une thématique précise (contexte légal, inspection, prévention, communication, etc.) de la santé et sécurité du travail. Elle permet aux coordonnateurs, aux préventionnistes et aux membres de comité SST d'acquérir une foule de notions et d'outils essentiels (études de cas, grilles d'analyse, etc.).

GESTION DU TEMPS ET DES PRIORITÉS

L'agenda est rempli, la boîte courriel déborde, un collègue passe vous voir avec une urgence et le téléphone sonne sans cesse... Comment faire pour tout gérer? Cette formation a été développée dans le but d'aider le participant à mieux gérer son temps et ses priorités, à l'aide de plans d'action, d'outils et de grilles.

GESTION STRATÉGIQUE DES INVALIDITÉS ET DES RETOURS AU TRAVAIL


Vous gérez les réclamations d'invalidité de votre employeur et vous désirez connaître les meilleures pratiques? Vous utilisez un fournisseur de services (assureur ou gestionnaire de réclamations), mais vous cherchez à améliorer les résultats ou à baisser le coût de votre cotisation? Cette formation s'adresse spécialement à vous. Aussi, vous faites face à un nombre croissant de dossiers complexes et vous recherchez des stratégies efficaces pour une gestion plus rigoureuse de vos dossiers? Vous souhaitez parfaire vos connaissances en matière de gestion des invalidités et des retours au travail? C'est ce que vous découvrirez. Cette formation vous donne l'information et les outils nécessaires afin d'effectuer une saine gestion des réclamations soumises.

HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE AU TRAVAIL DE A À Z

Cette formation permettra aux participants de reconnaître les situations de harcèlement psychologique ou celles qui sont à risque de le devenir, et de comprendre les droits et obligations qui lui sont dévolus. Outre les éléments d'une politique visant à contrer le harcèlement, cette formation abordera le cheminement d'une plainte et la gestion d'un cas entraînant une réclamation.

IDENTIFIER ET CONTRÔLER LES DANGERS EN MILIEU DE TRAVAIL

Cette formation est destinée aux superviseurs, aux gestionnaires, aux membres du comité de santé-sécurité ou à toute autre personne de l'entreprise ayant à acquérir des connaissances générales pour aider à l'identification et à l'évaluation des risques. Sont passés en revue les risques liés au bruit, aux contraintes thermiques, à l'utilisation de produits chimiques, ainsi que les risques mécaniques, ergonomiques et électriques. On y présente des mesures de prévention et des outils de réflexion et d'aide à l'analyse.

 Cette formation fait partie du cursus global de la *Formation intensive en prévention* (voir pages 7 et 19).

IDENTIFIER LES DANGERS EN ENTREPÔT


En plus des centres de distribution, un grand nombre d'entreprises possèdent un secteur d'entreposage. Or, il n'est pas rare de constater que celui-ci regroupe une panoplie de dangers et de risques reliés à l'empilage de matériel, à l'état des palettiers, à la circulation de chariots élévateurs en présence de piétons, à la manutention, à l'utilisation d'échelles et d'escabeaux et de machinerie, etc. À ce sujet, le fait de dresser un inventaire des risques constitue une étape primordiale pour la mise en œuvre du programme de prévention dans votre entrepôt.

IMPLANTATION EFFICACE D'UN COMITÉ SST

Cette formation présente tous les éléments à connaître pour assurer la mise en place efficace d'un comité SST au sein d'une entreprise de compétence provinciale. Elle est également destinée aux comités SST existants qui souhaitent revoir leur mode de fonctionnement, particulièrement en lien avec la législation.


IMPUTATION DES COÛTS

Lorsqu'une lésion survient, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) impute les coûts à votre dossier d'employeur. Et, bien sûr, elle utilise ensuite les coûts imputés aux fins du calcul de votre cotisation annuelle. Cependant, dans certaines situations, les coûts n'ont pas à être imputés, en tout ou en partie, à votre dossier. Vous pouvez obtenir un partage de coûts et ainsi limiter les conséquences d'une lésion sur votre facture. Cette formation vous guidera à travers différentes possibilités de partage de coûts prévues à la loi.

 Cette formation fait partie du cursus global de la *Formation intensive en gestion des dossiers d'accidents* (voir pages 7 et 17).

INSPECTION DES LIEUX DE TRAVAIL

Conçue pour les coordonnateurs en SST, les superviseurs et les membres du comité de santé-sécurité, cette formation permet de maîtriser les principales étapes menant à l'implantation d'un programme efficace d'inspection. Elle porte sur des aspects réglementaires liés à l'inspection : types d'inspection, listes de vérification, tournées, partage des responsabilités, mesures correctives et suivis.

 Cette formation fait partie du cursus global de la *Formation intensive en prévention* (voir pages 7 et 19).

INTRODUCTION À LA SANTÉ-SÉCURITÉ


Destinée aux nouveaux venus en SST, cette formation introduit le régime de santé-sécurité du travail au Québec et permet de se familiariser avec la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST) et la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* (LATMP). Les participants sont renseignés sur les divers intervenants, les droits et les obligations de l'employeur et des employés, les mécanismes de financement et d'indemnisation, etc. On y démontre également l'importance d'une bonne gestion en SST.

JEUNES OU NOUVEAUX : BIEN LES ACCUEILLIR ET LES FORMER

L'accueil et la formation des jeunes ou des nouveaux travailleurs passent par la mise sur pied d'une démarche planifiée. Celle-ci doit tenir compte des différences intergénérationnelles et des besoins spécifiques des jeunes ou des nouveaux. Les gestionnaires RH et les superviseurs sont directement visés dans l'élaboration d'un tel plan. Cette formation leur permet de connaître leurs obligations légales et les étapes d'un plan détaillé. En outre, les participants sont appelés à élaborer une séance d'entraînement à la tâche en vue d'améliorer leurs habiletés de formateur et d'exercer un suivi efficace des apprentissages de leurs nouvelles recrues. Une version condensée de cette formation est également offerte sous l'appellation *Planifiez l'accueil et la formation des jeunes et des nouveaux travailleurs!* (voir page 7).

LOIS EN SST

Bref survol des deux lois SST, soit la *Loi sur la santé et sécurité du travail* (LSST) et la *Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles* (LATMP), toujours applicables, même en période de pandémie.

 Cette formation fait partie du cursus global de la *Formation intensive en prévention* (voir pages 7 et 19).

MAÎTRE D'ŒUVRE D'UN CHANTIER DE CONSTRUCTION

Le but de cette formation est d'habiliter vos « surveillants de chantiers », vos ingénieurs et d'autres intervenants terrain à exercer les contrôles requis en matière SST, afin de répondre à vos obligations en matière de diligence raisonnable, lorsque votre organisation agit à titre maître d'œuvre sur des chantiers de construction.

MANUTENTION SÉCURITAIRE : FAITES-VOUS LE POIDS?

Cette formation expose les différents facteurs de risque à considérer lors d'une opération de manutention manuelle. À l'aide d'explications et de démonstrations, elle présente les bonnes habitudes que le travailleur doit adopter afin d'effectuer ses déplacements de charges de façon sécuritaire.

MOBILISATION ET ÉQUIPE DE TRAVAIL

Lors de cette formation, vous explorerez toutes les notions essentielles pour développer votre côté mobilisateur afin de faciliter le travail d'équipe et de favoriser la collaboration et la reconnaissance. Grâce aux connaissances et outils acquis, vous deviendrez un leader reconnu!

OPPOSITION À L'ADMISSIBILITÉ (ATELIER DE RÉDACTION)

Cet atelier vous permettra d'améliorer la rédaction de commentaires à transmettre à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESTT), au verso du formulaire Avis de l'employeur et demande de remboursement (ADR). À l'aide d'exercices pratiques liés à certaines notions exposées dans la formation *Procédures de réclamations*, vous deviendrez plus habile à étayer votre position avec à-propos.



Cette formation fait partie du cursus global de la *Formation intensive en gestion des dossiers d'accidents* (voir pages 7 et 17).

PARCOURS DE FORMATIONS DU SUPERVISEUR EN SST

Le *Parcours de formations du superviseur en SST* a été conçu afin de développer les habiletés des superviseurs à l'égard du savoir, du savoir-être et du savoir-faire. Ce service vise à outiller les superviseurs et les coordonnateurs sur les aspects liés à la législation, à la prévention et à la communication. Les participants à ce programme doivent suivre 6 cours obligatoires ainsi que 4 formations au choix, sur une période maximale de 24 mois.

PARCOURS FÉDÉRAL DE FORMATIONS DU SUPERVISEUR EN SST

Ce parcours de formations pour les entreprises de compétence fédérale vise à développer les habiletés des superviseurs sur les plans juridique, relationnel et du savoir-faire en matière de prévention. Il permet d'approfondir les aspects liés à la législation, à la prévention et à la communication. Les participants à ce programme devront suivre 6 cours obligatoires ainsi que 4 formations au choix, sur une période maximale de 24 mois.



Ce parcours de formations convient uniquement aux entreprises de compétence fédérale.

PLAN D'ACTION DU COMITÉ SANTÉ-SÉCURITÉ

Votre comité SST a-t-il de nombreuses réalisations à son actif?... ou avez-vous justement besoin de mieux structurer ses efforts dans un plan d'action? Après avoir situé le rôle du comité SST selon la législation, cette formation propose de procéder à une analyse de la situation de votre entreprise. Une fois les risques identifiés, les participants sont appelés à choisir leurs priorités, à définir les solutions et à bâtir leur plan d'action. Les modalités entourant le suivi du plan sont abordées afin que cet outil soit à la base de toutes les activités du comité SST. À la fin de la formation, les participants disposeront d'une bonne ébauche de leur plan d'action.

PLANIFICATION DES MESURES D'URGENCE

Cette formation montre comment gérer les mesures d'urgence. Elle présente les étapes et les éléments à inclure dans un plan des mesures d'urgence, de même que les suivis requis. On y précise également quelles sont les ressources et la formation nécessaires pour tout employé concerné. Il s'agit d'une formation des plus utiles en vue d'assurer la conformité et l'exhaustivité et de votre plan.

PLANIFIEZ L'ACCUEIL ET LA FORMATION DES JEUNES ET DES NOUVEAUX

L'accueil et la formation des jeunes ou des nouveaux travailleurs passent par la mise sur pied d'une démarche planifiée. Celle-ci doit tenir compte des différences intergénérationnelles et des besoins spécifiques des jeunes ou des nouveaux. Les gestionnaires RH et les superviseurs sont directement visés dans l'élaboration d'un tel plan. Cette formation leur permet de connaître leurs obligations légales et les étapes d'un plan détaillé. Une version plus exhaustive de cette formation est également offerte sous l'appellation *Jeunes ou nouveaux : bien les accueillir et les former* (voir page 6).

PRÉVENIR LE HARCÈLEMENT ET LA VIOLENCE AU TRAVAIL - RÈGLEMENT FÉDÉRAL (VERSION EMPLOYÉ)

Cette formation répond à l'obligation des organisations de compétence fédérale de fournir aux employés une formation intégrant les éléments du *Règlement sur la prévention du harcèlement et de la violence dans le lieu de travail*, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2021 : reconnaissance, prévention, traitement d'une plainte, politique, etc. Elle est offerte aux entreprises en séance privée, ou de manière asynchrone.



Cette formation convient uniquement aux entreprises de compétence fédérale.

PROBLÉMATIQUES DE SANTÉ MENTALE AU TRAVAIL : SYMPTÔMES ET GESTION DES IMPACTS

Cette formation offre aux gestionnaires qui souhaitent parfaire leurs connaissances et développer leurs compétences en gestion des personnes fragilisées par une problématique de santé mentale l'occasion d'acquérir de nouvelles notions à cet égard. Elle offre aussi la possibilité de découvrir des façons de faire reconnues ayant des répercussions positives dans l'accompagnement des personnes avant, pendant et après l'absence.

PROCÉDURES DE RÉCLAMATIONS

Offerte aux gestionnaires et au personnel administratif qui s'occupent des réclamations pour lésions professionnelles, cette formation traite des critères d'admissibilité pour un accident de travail, une maladie professionnelle, une rechute, une récurrence, un retrait préventif, etc. De façon pratique, elle détaille les événements indemnifiables et les procédures administratives, et explique comment effectuer des réclamations.



Cette formation fait partie du cursus global de la *Formation intensive en gestion des dossiers d'accidents* (voir pages 7 et 17).

PROGRAMME FÉDÉRAL DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

En vertu d'obligations légales, l'employeur de toute entreprise de compétence fédérale doit élaborer et mettre en œuvre un programme de prévention des risques professionnels. En conformité avec la 19^e partie du *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail*, cette formation d'une demi-journée présente les éléments à intégrer dans un tel programme, dont le plan de mise en œuvre, la méthode de recensement et d'évaluation des risques, les mesures de prévention, la formation des employés et l'évaluation du programme de prévention des risques.



Cette formation convient uniquement aux entreprises de compétence fédérale.

RÉGIME RÉTROSPECTIF

Cette formation s'adresse aux gestionnaires assignés au dossier du financement dans les grandes entreprises qui paient par année généralement plus de 400 000 \$ en cotisation à la CNESST. On y explique le fonctionnement et les différents éléments du régime rétrospectif. Les thèmes abordés portent sur le calcul des cotisations en fonction des coûts réels des lésions professionnelles, les ajustements de cotisations, la prime d'assurance, le choix de la limite par réclamation (franchise) et les conséquences des coûts de réparation.

RÈGLEMENT CANADIEN SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL (RCSST)

S'adressant spécifiquement aux entreprises de compétence fédérale, cette formation passe en revue les éléments importants présentés dans les différentes sections du *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail*. En outre, nous exposerons les obligations légales associées à la gestion de la prévention, dont les premiers soins, les outils et les machines, les substances dangereuses, les mesures d'hygiène, le bruit, l'éclairage, etc.



Cette formation convient uniquement aux entreprises de compétence fédérale.

RÈGLEMENT FÉDÉRAL SUR LA PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL

En conformité avec le nouveau *Règlement sur la prévention du harcèlement et de la violence dans le lieu de travail* (1^{er} janvier 2021), cette formation permet aux participants de connaître des éléments liés à la prévention et à la réduction des risques de harcèlement et de violence en milieu de travail. Elle présente entre autres le contenu du règlement, les responsabilités de l'employeur, les éléments d'une politique de prévention et le processus de règlement des plaintes.



Cette formation convient uniquement aux entreprises de compétence fédérale.

RÈGLEMENT SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (RSST)

Cette formation présente les principaux éléments du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* (RSST) incluant l'aménagement des lieux, l'exposition aux contaminants, l'entreposage et la manutention des matières dangereuses, la sécurité des machines, les espaces clos et les appareils de levage. On y présente également les toutes dernières nouveautés. En tant que gestionnaire, vous gagnez à connaître le contenu de ce règlement!



Cette formation fait partie du cursus global de la *Formation intensive en prévention* (voir pages 7 et 19).

RÉUNIONS EFFICACES DU COMITÉ DE SANTÉ-SÉCURITÉ

Si vous démarrez ou relancez votre comité SST et souhaitez clarifier le rôle de ses membres, cette formation est toute désignée. Elle propose, en vue d'obtenir un haut niveau d'efficacité, de revoir les diverses questions liées à la planification, à l'organisation et à l'animation des réunions. De plus, la qualité du travail d'équipe au sein du comité étant un enjeu décisif, des mises en situation sont proposées afin d'accroître les habiletés à atteindre des consensus. Plusieurs modèles d'outils de réunion sont présentés.

SANCTIONS DISCIPLINAIRES ET SST

Aujourd'hui, la discipline est non seulement souhaitable, mais nécessaire, les tribunaux reliant ce concept à celui d'une défense de diligence raisonnable. Les consignes et les politiques de sécurité d'un employeur doivent être suivies, c'est bien connu! Mais que peut faire l'employeur envers un employé fautif? Comment peut-il exercer son devoir d'autorité? Quel est le contenu d'une bonne politique disciplinaire en SST? Quelles peuvent être les circonstances aggravantes ou atténuantes? Cette formation aborde les nombreuses facettes de la discipline pour des manquements aux règles de SST.

SAVOIR ANIMER DES RENCONTRES DE SÉCURITÉ : UN « MUST » POUR LES SUPERVISEURS

Conçue pour les superviseurs, cette formation présente une méthode pratique pour préparer et animer des rencontres de sécurité. Vous verrez les types de rencontre à favoriser selon le contexte, le choix des thèmes, les modalités de présentation (exposé, vidéo, etc.) et les secrets d'une bonne animation visant à les rendre productives et intéressantes pour tous. Cette formation ne traite pas des réunions du comité de santé-sécurité. Le nombre de participants pour cette formation est limité à 12.

SÉCURITÉ DES MACHINES

L'objectif de cette formation de deux jours est d'aider les entreprises à modifier les machines où des pièces mobiles sont accessibles pour les rendre sécuritaires. On y présente une démarche d'identification des risques ainsi que les règles associées à la conception de protecteurs efficaces et conformes aux normes.

SÉCURITÉ DES MACHINES – NOTIONS DE CONCEPTION DES CIRCUITS DE COMMANDE

Pour rendre une machine sécuritaire, l'utilisation de dispositifs de protection est très répandue. Mais encore faut-il que ces dispositifs soient reliés à la machine de façon adéquate. Sans doute avez-vous déjà entendu parler des catégories B, 1, 2, 3 et 4 de la norme EN 954-1. Cette norme traite du choix de la catégorie du circuit de sécurité et des principes de conception de ces circuits. Cette formation vous aidera à appliquer cette norme dans votre travail de conception et de validation des circuits de sécurité.

SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE

Dans tous les milieux, de nombreux travaux doivent être réalisés sur des machines alimentées en électricité ou des équipements servant à la transmission de la puissance électrique. Évidemment, à la base, ces travaux doivent être effectués « hors tension ». Toutefois, certaines situations peuvent justifier une intervention sous tension. Comment faut-il alors procéder? C'est ce que cette formation permet d'apprendre.

SOUS-TRAITANCE GÉNÉRALE ET MAÎTRISE D'ŒUVRE

Votre entreprise a possiblement recours à la sous-traitance ou à l'impartition pour la livraison de ses produits, des projets de réaménagement, des travaux de réparation, de nettoyage, de construction, d'entretien paysager, etc. Les occasions sont multiples, mais quelle est sa responsabilité en SST alors?

Le but de cette formation est d'expliquer les obligations du donneur d'ouvrage dans un contexte général de sous-traitance, ou lors d'un projet de rénovation ou de construction.

SUIVI DES CAS DE LÉSIONS PROFESSIONNELLES

Destinée aux gestionnaires responsables du dossier des réclamations, cette formation présente les éléments médicaux et administratifs à suivre pour bien gérer les lésions professionnelles. La formation couvre l'examen de préembauche, le dossier médical de l'employé, l'expertise médicale, les mécanismes d'assignation temporaire et de réintégration, le contrôle des coûts imputés pour un accident, etc.



Cette formation fait partie du cursus global de la *Formation intensive en gestion des dossiers d'accidents* (voir pages 7 et 17).

SUPERVISEUR ET COACH EN SST

Cette formation vise à développer, chez le superviseur, la qualité de ses interactions avec ses employés, dans le but de maximiser la responsabilisation de ces derniers envers la santé et la sécurité. Les conditions essentielles à établir si l'on souhaite l'engagement des employés y sont présentées. De plus, le formateur propose plusieurs outils permettant au superviseur de susciter l'engagement des employés.

SUSCITER DES COMPORTEMENTS SÉCURITAIRES

Observez-vous des comportements non sécuritaires sur vos lieux de travail? Voulez-vous favoriser enfin des attitudes sécuritaires?

Cette formation propose une démarche concrète d'intervention où les gestionnaires, les superviseurs et le coordonnateur SST sont appelés à relancer la prise en charge collective de la gestion de la SST. En plus, par des stratégies basées et développées à partir d'un modèle efficace de changement de comportement, les participants sont à même de bâtir une démarche d'intervention propre à leur milieu de travail.

TAUX PERSONNALISÉ

Les entreprises admissibles au taux personnalisé paient une cotisation plus ou moins élevée selon leur domaine d'activité et le coût de leurs réclamations. La gestion de la SST et des réclamations a donc des effets directs sur leur taux personnalisé. Grâce à cette formation, les gestionnaires pourront interpréter le taux de leur entreprise, mesurer les conséquences d'une réclamation sur leur taux, évaluer la pertinence de joindre une mutuelle de prévention, etc.

TÉLÉTRAVAIL : POLITIQUE COMMENTÉE ET CLAUSES INCONTOURNABLES!

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Jean Boulet, a très fortement recommandé aux employeurs de favoriser (lorsque la situation l'exige) le télétravail, en insistant sur l'importance de se doter d'une politique en la matière. Cependant, ne faites pas l'erreur de vous lancer tête première et de ne pas examiner les éléments essentiels que pourrait contenir une telle politique.

TRAVAILLEURS IMMIGRANTS ET SST

L'immigration est un phénomène social et démographique répandu. Par ailleurs, l'émergence grandissante et rapide des travailleurs immigrants dans plusieurs secteurs d'activité économique du Québec pose de nombreux défis à surmonter tant pour les travailleurs que les employeurs, principalement en matière de santé et sécurité du travail.

TRAVAUX ET RISQUES DES ESPACES CLOS **NOUVEAUTÉ**

Cette formation vise l'acquisition de connaissances permettant de développer et d'établir les meilleures pratiques sécuritaires pour les travaux en espace clos. Outre l'établissement du cadre réglementaire qui s'applique à ce type de travaux, la formation permettra notamment d'identifier et de caractériser les espaces clos dans votre entreprise, de déterminer les rôles et responsabilités des intervenants, de fixer les exigences de formation et de préparer des mesures d'urgence.

TROUBLES DE LA PERSONNALITÉ : PARTICULARITÉS ET ENJEUX DE GESTION

Les troubles de la personnalité constituent un défi de taille pour les gestionnaires des organisations. Les personnes qui en sont porteuses, souvent décrites comme des personnalités difficiles ou manipulatrices, polarisent généralement leur entourage par leurs attitudes et leurs comportements, et cela peut être lourd de conséquences sur le climat de travail. Cette formation offre l'occasion d'acquérir de nouvelles notions pour savoir agir face à ces comportements et accompagner les personnes aux prises avec ces troubles.

UTILISATION SÉCURITAIRE DES TRANSPALETTES ÉLECTRIQUES (THÉORIE ET PRATIQUE)

L'obligation de formation du cariste, que l'on retrouve à l'article 256.3 du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail*, s'applique également lors de l'utilisation des transpalettes électriques. L'utilisateur de tels appareils de levage doit donc avoir reçu une formation théorique et pratique. Cette formation a été conçue pour répondre à ce besoin. On y présente les risques et les procédures sécuritaires liés à l'utilisation des transpalettes électriques. Les aspects suivants sont notamment couverts : les types de transpalettes électriques, le freinage, les commandes, les accessoires, la capacité nominale, la plaque signalétique, la stabilité et les emplacements dangereux.

FORMATIONS

Les formations s'adressent aux représentants de l'employeur. Certaines sont aussi destinées aux comités de SST et aux travailleurs. Conformément à notre politique, elles ne sont pas ouvertes aux consultants. Si votre organisation fait partie de l'une de nos 100 associations membres, le tarif membre s'appliquera. La liste de nos membres se trouve sur notre site Web et à la page 22 de ce document. Les prix indiquent principalement les tarifs individuels. Consultez la page Web des formations pour les tarifs de groupe.

LÉGENDE V : Virtuel | E / V : En entreprise ou en virtuel

	PAGE	CLIENTÈLES	DATES	DURÉE	LIEU	PRIX + TAXES
LEADERSHIP SST						
			PARTIE I / PARTIE II			
Alcool et drogues au travail : droits et obligations	4	Dirigeants Coordonnateurs SST Ressources humaines Superviseurs et contremaîtres	Mardi 8 mars / Mercredi 9 mars Mardi 7 juin Mardi 20 septembre Mercredi 9 novembre	7 h (2 x 3,5 h) 7 h 7 h 7 h	V Brossard Québec Montréal	MEMBRE : 290 \$ NON-MEMBRE : 505 \$
Comment être un leader en SST?	5	Dirigeants Coordonnateurs SST Superviseurs et contremaîtres Comité SST	Jeudi 17 février Jeudi 7 avril Jeudi 2 juin Jeudi 13 octobre Jeudi 17 novembre	1 h 1 h 1 h 1 h 1 h	V V V V V	MEMBRE : 60 \$ NON-MEMBRE : 105 \$
Comment favoriser une présence au travail optimale?	5	Dirigeants Ressources humaines Superviseurs et contremaîtres	Mardi 22 mars Mardi 29 mars Mercredi 26 octobre	7 h 7 h 7 h	Montréal Québec Montréal	MEMBRE : 415 \$ NON-MEMBRE : 725 \$
Contexte légal en SST au Québec	6	Comité SST Coordonnateurs SST Ressources humaines Superviseurs et contremaîtres	Jeudi 13 janvier Vendredi 8 avril Mardi 28 juin Vendredi 7 octobre	3,5 h 3,5 h 3,5 h 3,5 h	V V V V	MEMBRE : 230 \$ NON-MEMBRE : 400 \$
Culture positive en SST... un plus pour l'entreprise!	6	Coordonnateurs SST Dirigeants Superviseurs et contremaîtres	Vendredi 21 janvier Vendredi 18 mars Vendredi 27 mai Vendredi 23 septembre Vendredi 18 novembre	1 h 1 h 1 h 1 h 1 h	V V V V V	MEMBRE : 60 \$ NON-MEMBRE : 105 \$
Exercer un leadership mobilisateur en SST : observer, agir et communiquer	7	Superviseurs et contremaîtres	Sur demande, en entreprise	7 h	E / V	MEMBRE : 2705 \$ NON-MEMBRE : 4735 \$ (groupe)
Formation à la supervision	7	Superviseurs et contremaîtres	Mardi 18 janvier Mardi 15 février Mardi 15 mars Mercredi 20 avril / Jeudi 21 avril Mardi 18 octobre Mardi 22 novembre	7 h 7 h 7 h 7 h (2 x 3,5 h) 7 h 7 h	Montréal Brossard Québec V Brossard Montréal	MEMBRE : 265 \$ NON-MEMBRE : 465 \$
Gestion du temps et des priorités	7	Coordonnateurs SST Dirigeants Ressources humaines Superviseurs et contremaîtres	Mercredi 30 mars Mercredi 1 ^{er} juin Mercredi 12 octobre / Jeudi 13 octobre	7 h 7 h 7 h (2 x 3,5 h)	Montréal Brossard V	MEMBRE : 415 \$ NON-MEMBRE : 725 \$
Harcèlement psychologique au travail de A à Z	7	Coordonnateurs SST Dirigeants Ressources humaines	Mardi 18 janvier Vendredi 25 février Mercredi 30 mars Mardi 26 avril Vendredi 9 septembre Mardi 1 ^{er} novembre Vendredi 14 octobre	3,5 h 3,5 h 3,5 h 3,5 h 3,5 h 3,5 h 3,5 h	V V Brossard V Québec V Montréal	MEMBRE : 230 \$ NON-MEMBRE : 400 \$ (Gratuit jusqu'au 28 février 2022)
Introduction à la santé-sécurité	8	Coordonnateurs SST Dirigeants	Mardi 22 février Vendredi 27 mai Mardi 30 août	3,5 h 3,5 h 3,5 h	V V Brossard	MEMBRE : 210 \$ NON-MEMBRE : 370 \$
Jeunes ou nouveaux : bien les accueillir et les former	8	Coordonnateurs SST Ressources humaines Superviseurs et contremaîtres	Sur demande, en entreprise	3,5 h	E / V	MEMBRE : 1215 \$ NON-MEMBRE : 2125 \$ (groupe)

	PAGE	CLIENTÈLES	DATES	DURÉE	LIEU	PRIX + TAXES
Lois en SST :	8	Dirigeants Coordonnateurs SST Ressources humaines Comité SST Travailleurs	Mercredi 2 mars Vendredi 3 juin Vendredi 2 septembre Jeudi 27 octobre	1,5 h 1,5 h 1,5 h 1,5 h	V V V V	MEMBRE : 60 \$ NON-MEMBRE : 105 \$
Maître d'œuvre d'un chantier de construction	9	Dirigeants Coordonnateurs SST Superviseurs et contremaîtres Ingénieurs et services techniques	Mardi 15 février Jeudi 19 mai Jeudi 22 septembre Jeudi 8 décembre	6,5 h 6,5 h 6,5 h 6,5 h	Montréal Brossard Montréal Brossard	MEMBRE : 250 \$ NON-MEMBRE : 505 \$
Mobilisation et travail d'équipe	9	Coordonnateurs SST Dirigeants Ressources humaines Superviseurs et contremaîtres	Mardi 15 février / Mercredi 16 février Mercredi 11 mai Mardi 27 septembre	7 h (2 x 3,5 h) 7 h 7 h	V Brossard Montréal	MEMBRE : 415 \$ NON-MEMBRE : 725 \$
Planifiez l'accueil et la formation des jeunes et des nouveaux travailleurs!	9	Coordonnateurs SST Ressources humaines Superviseurs et contremaîtres	Vendredi 11 mars Vendredi 20 mai Vendredi 16 septembre	1,5 h 1,5 h 1,5 h	V V V	MEMBRE : 60 \$ NON-MEMBRE : 105 \$
Problématiques de santé mentale au travail : symptômes et gestion des impacts	10	Coordonnateurs SST Ressources humaines	Jeudi 10 mars Jeudi 26 mai Jeudi 6 octobre	3,5 h 3,5 h 3,5 h	V V V	MEMBRE : 315 \$ NON-MEMBRE : 550 \$
Sanctions disciplinaires et SST	11	Coordonnateurs SST Dirigeants Ressources humaines Superviseurs et contremaîtres	Jeudi 27 janvier Mardi 1 ^{er} mars Jeudi 21 avril Mercredi 25 mai Vendredi 7 juin Mercredi 6 juillet Mardi 22 novembre	3,5 h 3,5 h 3,5 h 3,5 h 3,5 h 3,5 h 3,5 h	V V V Brossard Québec Montréal V	MEMBRE : 230 \$ NON-MEMBRE : 400 \$
Sous-traitance générale et maîtrise d'œuvre	11	Coordonnateurs SST Dirigeants Ingénieurs et services techniques Superviseurs et contremaîtres Entreprise de compétence fédérale (adaptable)	Mardi 22 février / Mercredi 23 février Mercredi 9 mars Jeudi 28 avril Jeudi 26 mai Mercredi 8 juin Jeudi 1 ^{er} septembre Mercredi 5 octobre Jeudi 27 octobre	6,5 h (2 x 3,25 h) 6,5 h 6,5 h 6,5 h 6,5 h 6,5 h 6,5 h 6,5 h	V Montréal Brossard Montréal Québec Montréal Québec Montréal	MEMBRE : 290 \$ NON-MEMBRE : 505 \$
Superviseur et coach en SST	12	Superviseurs et contremaîtres	Mardi 8 mars Mercredi 1 ^{er} juin Mercredi 26 octobre	3,5 h 3,5 h 3,5 h	V Montréal Brossard	MEMBRE : 210 \$ NON-MEMBRE : 370 \$
Télétravail : politique commentée et clauses incontournables!	12	Coordonnateurs SST Dirigeants Ressources humaines	Mardi 25 janvier Jeudi 3 mars Mardi 19 avril Mardi 14 juin	3,5 h 3,5 h 3,5 h 3,5 h	V V Montréal V	MEMBRE : 230 \$ NON-MEMBRE : 400 \$
Travailleurs immigrants et SST	12	Coordonnateurs SST Ressources humaines Superviseurs et contremaîtres	Vendredi 18 mars Mardi 26 avril Lundi 13 juin Jeudi 15 septembre	3,5 h 3,5 h 3,5 h 3,5 h	V V V V	MEMBRE : 210 \$ NON-MEMBRE : 370 \$
Troubles de la personnalité : particularités et enjeux de gestion	12	Coordonnateurs SST Ressources humaines	Mercredi 19 octobre Mardi 22 mars / Mercredi 23 mars	7 h 7 h (2 x 3,5 h)	Brossard V	MEMBRE : 500 \$ NON-MEMBRE : 875 \$

PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

PARTIE I / PARTIE II

Accident : enquête et analyse	4	Comités SST Coordonnateurs SST et RH Superviseurs/Contremaîtres Entreprise de compétence fédérale (adaptable)	Jeudi 13 janvier / Vendredi 14 janvier Mardi 8 février Jeudi 17 mars Mercredi 27 avril Jeudi 26 mai / Vendredi 27 mai Jeudi 8 septembre Mardi 4 octobre Jeudi 20 octobre Mardi 8 novembre Mardi 13 décembre	7 h (2 x 3,5 h) 7 h 7 h 7 h 7 h (2 x 3,5 h) 7 h 7 h 7 h 7 h 7 h	V Brossard Montréal Brossard V Montréal Brossard Québec Montréal Montréal	MEMBRE : 265 \$ NON-MEMBRE : 465 \$
--------------------------------------	---	--	--	--	--	--

	PAGE	CLIENTÈLES	DATES	DURÉE	LIEU	PRIX + TAXES
Aujourd'hui je ne le fais plus!	4	Comité SST Travailleurs	Sur demande, en entreprise	1,5 h	E / V	MEMBRE : 1215 \$ NON-MEMBRE : 2125 \$ (groupe)
Cadenassage (notions avancées)	4	Comité SST Coordonnateurs SST Ingénieurs et services techniques Superviseurs et contremaîtres Travailleurs	Sur demande, en entreprise	7 h	E / V	MEMBRE : 2670 \$ NON-MEMBRE : 4675 \$ (groupe)
Cadenassage (notions de base)	4	Coordonnateurs SST Ingénieurs et services techniques Travailleurs	Judi 10 mars / Vendredi 11 mars Vendredi 13 mai Judi 8 septembre / Vendredi 9 septembre Vendredi 4 novembre	7 h 7 h 7 h 7 h	V Montréal Montréal Montréal	MEMBRE : 265 \$ NON-MEMBRE : 465 \$
Cadenassage : nouvelle réglementation	4	Coordonnateurs SST Comité SST Ingénieurs et services techniques Superviseurs et contremaîtres	Judi 7 avril Judi 6 octobre	1,5 h 1,5 h	V V	MEMBRE : 60 \$ NON-MEMBRE : 105 \$
Comités SST : communiquer et encourager le passage à l'action en SST	5	Comité SST Coordonnateurs SST Ressources humaines	Sur demande, en entreprise	7 h	E / V	MEMBRE : 2185 \$ NON-MEMBRE : 3825 \$ (groupe)
Comment bien faire passer vos messages en SST	5	Comité SST Superviseurs et contremaîtres	Mercredi 23 février / Judi 24 février Judi 28 avril Judi 29 septembre Mercredi 30 novembre	7 h (2 x 3,5 h) 7 h 7 h 7 h	V Montréal Montréal Montréal	MEMBRE : 265 \$ NON-MEMBRE : 465 \$
Comprendre le SIMDUT 2015	6	Coordonnateurs SST Ingénieurs et services techniques Ressources humaines	Vendredi 28 janvier Vendredi 29 avril Mardi 31 mai Vendredi 7 octobre Mercredi 16 novembre	4 h 4 h 4 h 4 h 4 h	Montréal V Montréal V Brossard	MEMBRE : 210 \$ NON-MEMBRE : 370 \$
Conduite préventive des chariots élévateurs – théorie et pratique	6	Superviseurs et contremaîtres Travailleurs	Sur demande, en entreprise	7 h	E / V	MEMBRE : 2185 \$ NON-MEMBRE : 3825 \$ (groupe)
Échelles et escabeaux : les exigences réglementaires pour éviter les accidents	6	Comité SST Coordonnateurs SST Dirigeants Ressources humaines Superviseurs et contremaîtres Travailleurs	Vendredi 11 février Vendredi 13 mai Vendredi 21 octobre Vendredi 9 décembre	1,5 h 1,5 h 1,5 h	V V V	MEMBRE : 60 \$ NON-MEMBRE : 105 \$
Ergonomie de bureau : savoir aménager un poste de travail informatisé	6	Coordonnateurs SST	Vendredi 11 mars Vendredi 27 mai Vendredi 23 septembre Vendredi 25 novembre	4 h 4 h 4 h 4 h	Montréal Montréal Montréal Montréal	MEMBRE : 210 \$ NON-MEMBRE : 370 \$
Formation de secouristes en milieu de travail	7	*	* Détails à venir	14 h	*	*
Formation intensive en prévention	7	Coordonnateurs SST Comité SST Ingénieurs et services techniques Superviseurs et contremaîtres	Du lundi 2 au vendredi 6 mai Du lundi 7 au vendredi 11 novembre	4,5 jours 4,5 jours	Montréal Brossard	MEMBRE : 1270 \$ NON-MEMBRE : 2225 \$
Identifier et contrôler les dangers en milieu de travail	8	Coordonnateurs SST Comité SST Superviseurs et contremaîtres	Mercredi 12 janvier Mardi 1 ^{er} février / Mercredi 2 février Mardi 8 mars Mercredi 11 mai Mardi 14 juin Mardi 13 septembre / Mercredi 14 septembre Mercredi 19 octobre Mardi 29 novembre	7 h 7 h (2 x 3,5 h) 7 h 7 h 7 h 7 h (2 x 3,5 h) 7 h 7 h	Brossard V Montréal Québec Montréal V Brossard Montréal	MEMBRE : 265 \$ NON-MEMBRE : 465 \$

	PAGE	CLIENTÈLES	DATES	DURÉE	LIEU	PRIX + TAXES
Identifier les dangers en entrepôt	8	Coordonnateurs SST Ingénieurs et services techniques Superviseurs et contremaîtres	Mardi 8 février Vendredi 1 ^{er} avril Mardi 17 mai Mardi 21 juin Vendredi 30 septembre Vendredi 2 décembre	3,5 h 3,5 h 3,5 h 3,5 h 3,5 h 3,5 h	Montréal V Brossard Montréal V V	MEMBRE : 210 \$ NON-MEMBRE : 370 \$
Implantation efficace d'un comité SST	8	Comité SST	Mercredi 19 janvier Mardi 8 février Mardi 22 mars Mardi 10 mai Mercredi 31 août Vendredi 14 octobre	3,5 h 3,5 h 3,5 h 3,5 h 3,5 h 3,5 h	V V Brossard V Montréal V	MEMBRE : 210 \$ NON-MEMBRE : 370 \$
Inspection des lieux de travail	8	Comité SST Coordonnateurs SST Superviseurs et contremaîtres Entreprise de compétence fédérale (adaptable)	Mardi 25 janvier Mardi 12 avril Mardi 31 mai / Mercredi 1 ^{er} juin Mercredi 31 août Mercredi 26 octobre Mardi 13 décembre	7 h 7 h 7 h (2 x 3,5 h) 7 h 7 h 7 h	Montréal Brossard V Brossard Québec Brossard	MEMBRE : 265 \$ NON-MEMBRE : 465 \$
Manutention sécuritaire : faites-vous le poids?	9	Travailleurs	Sur demande, en entreprise	3,5 h	E / V	MEMBRE : 1215 \$ NON-MEMBRE : 2125 \$ (groupe)
Plan d'action du comité santé-sécurité	9	Comité SST	Mardi 25 janvier / Mercredi 26 janvier Mercredi 18 mai Jeudi 6 octobre	7 h (2 x 3,5 h) 7 h 7 h	Montréal Brossard Montréal	MEMBRE : 265 \$ NON-MEMBRE : 465 \$
Planification des mesures d'urgence	9	Comité SST Coordonnateurs SST Ingénieurs et services techniques	Mardi 10 mai Jeudi 1 ^{er} septembre	7 h 7 h	Montréal Brossard	MEMBRE : 265 \$ NON-MEMBRE : 465 \$
Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST)	10	Coordonnateurs SST Comité SST Ingénieurs et services techniques	Jeudi 20 janvier Mardi 1 ^{er} mars Mardi 5 avril Mardi 24 mai Vendredi 28 octobre	3,5 h 3,5 h 3,5 h 3,5 h 3,5 h	V V Montréal Brossard V	MEMBRE : 210 \$ NON-MEMBRE : 370 \$
Réunions efficaces du comité de santé-sécurité	11	Comité SST	Jeudi 10 février Jeudi 7 avril Mardi 14 juin Vendredi 14 octobre Jeudi 15 décembre	3,5 h 3,5 h 3,5 h 3,5 h 3,5 h	V Brossard V V Montréal	MEMBRE : 210 \$ NON-MEMBRE : 370 \$
Savoir animer des rencontres de sécurité: un « must » pour les superviseurs	11	Superviseurs et contremaîtres	Mardi 29 mars Mardi 25 octobre	7 h 7 h	Brossard Brossard	MEMBRE : 265 \$ NON-MEMBRE : 465 \$
Sécurité des machines	11	Coordonnateurs SST Ingénieurs et services techniques	Mercredi 26 janvier / Jeudi 27 janvier Mercredi 16 février / Jeudi 17 février Mercredi 23 mars / Jeudi 25 mars Mercredi 18 mai / Jeudi 19 mai Mercredi 15 juin / Jeudi 16 juin Mercredi 14 septembre / Jeudi 15 septembre Mercredi 2 novembre / Jeudi 3 novembre Mercredi 16 novembre / Jeudi 17 novembre Mercredi 14 décembre / Jeudi 15 décembre	14 h (2 x 7 h) 14 h (2 x 7 h) 14 h (2 x 7 h) 14 h (2 x 7 h) 14 h (2 x 7 h) 14 h (2 x 7 h) 14 h (2 x 7 h) 14 h (2 x 7 h) 14 h (2 x 7 h)	Montréal Québec Montréal Montréal V Montréal Montréal Québec V	MEMBRE : 530 \$ NON-MEMBRE : 930 \$
Sécurité des machines – notions de conception des circuits de commande	11	Coordonnateurs SST Ingénieurs et services techniques	Jeudi 31 mars Jeudi 28 avril Jeudi 13 août Jeudi 1 ^{er} décembre	7 h 7 h 7 h 7 h	Montréal Québec Montréal Québec	MEMBRE : 350 \$ NON-MEMBRE : 615 \$
Sécurité électrique	11	Coordonnateurs SST Comité SST Ingénieurs et services techniques	Vendredi 28 janvier Vendredi 25 mars Jeudi 21 avril / Mercredi 22 avril Vendredi 3 juin Vendredi 16 septembre Vendredi 28 octobre Jeudi 24 novembre / Vendredi 25 novembre	7 h 7 h 7 h (2 x 3,5 h) 7 h 7 h 7 h 7 h (2 x 3,5 h)	Montréal Montréal V Montréal Montréal Montréal V	MEMBRE : 475 \$ NON-MEMBRE : 830 \$

	PAGE	CLIENTÈLES	DATES	DURÉE	LIEU	PRIX + TAXES
Susciter des comportements sécuritaires	12	Comité SST Coordonnateurs SST Superviseurs et contremaîtres	Jeudi 20 janvier Mardi 22 mars / Mercredi 23 mars Mardi 26 avril Mercredi 22 juin Mardi 13 septembre / Mercredi 14 septembre Mercredi 19 octobre	7 h 7 h (2 x 3,5 h) 7 h 7 h 7 h (2 x 3,5 h) 7 h	Brossard V Brossard Montréal V Québec	MEMBRE : 265 \$ NON-MEMBRE : 465 \$
Travaux et risques des espaces clos	12	*	* Détails à venir	7 h	*	MEMBRE : 265 \$ NON-MEMBRE : 465 \$
Utilisation sécuritaire des transpalettes électriques (théorie et pratique)	12	Travailleurs	Sur demande, en entreprise	3 h	E / V	MEMBRE : 565 \$ NON-MEMBRE : 990 \$ (groupe)

RÉCLAMATIONS ET SUIVI D'ACCIDENTS						
			PARTIE I /	PARTIE II		
Assignation temporaire : les clés de son succès	4	Coordonnateurs SST Ressources humaines	Mercredi 9 février Jeudi 21 avril Mercredi 14 septembre Mardi 8 novembre	3,5 h 3,5 h 3,5 h 3,5 h	Montréal V Brossard Québec	MEMBRE : 210 \$ NON-MEMBRE : 370 \$
Calcul de l'indemnité pour les « 14 premiers jours »	4	Coordonnateurs SST Ressources humaines Comptabilité	Mardi 8 mars Mardi 12 avril Mardi 17 mai Mercredi 14 septembre Mardi 13 décembre	4 h 4 h 4 h 4 h 4 h	V Brossard Montréal Brossard V	MEMBRE : 210 \$ NON-MEMBRE : 370 \$
Comment développer un programme de gestion des absences/invalidités	5	Coordonnateurs SST Dirigeants Ressources humaines	Mardi 1 ^{er} février Jeudi 2 juin Mardi 25 octobre Mercredi 2 novembre	3,5 h 3,5 h 3,5 h 3,5 h	V Québec V Québec	MEMBRE : 315 \$ NON-MEMBRE : 550 \$
Comprendre et gérer le volet médical en SST	6	Coordonnateurs SST Ressources humaines	Mercredi 2 février Mercredi 13 avril Mercredi 11 mai / Jeudi 12 mai Mercredi 21 septembre Mercredi 9 novembre Mercredi 14 décembre	7 h 7 h 7 h (2 x 3,5 h) 7 h 7 h 7 h	Montréal Brossard V Montréal Québec Montréal	MEMBRE : 265 \$ NON-MEMBRE : 465 \$
Confidentialité et droit de gérance	6	Coordonnateurs SST Dirigeants Ressources humaines	Mardi 15 mars Vendredi 6 mai Vendredi 16 septembre	3,5 h 3,5 h 3,5 h	V V V	MEMBRE : 230 \$ NON-MEMBRE : 400 \$
Formation intensive en gestion des dossiers d'accidents	7	Coordonnateurs SST Ressources humaines	Du lundi 21 au vendredi 25 février Du lundi 6 au vendredi 10 juin Du lundi 17 au vendredi 21 octobre	4,5 jours 4,5 jours 4,5 jours	Brossard Montréal Montréal	MEMBRE : 1270 \$ NON-MEMBRE : 2225 \$
Gestion stratégique des invalidités et programme de gestion des absences	7	Coordonnateurs SST Ressources humaines	Mercredi 2 février Jeudi 2 juin Mardi 25 octobre Mercredi 2 novembre	3,5 h 3,5 h 3,5 h 3,5 h	V Québec V Québec	MEMBRE : 315 \$ NON-MEMBRE : 550 \$
Imputation des coûts	8	Coordonnateurs SST Ressources humaines	Vendredi 18 février Vendredi 11 mars Mardi 12 avril Mardi 17 juin Mardi 8 novembre Vendredi 16 décembre	3,5 h 3,5 h 3,5 h 3,5 h 3,5 h 3,5 h	V V Brossard Montréal Québec V	MEMBRE : 210 \$ NON-MEMBRE : 370 \$
Opposition à l'admissibilité : atelier de rédaction	9	Coordonnateurs SST Ressources humaines	Jeudi 10 février Mercredi 20 avril Mercredi 28 septembre	3,5 h 3,5 h 3,5 h	Montréal V Montréal	MEMBRE : 210 \$ NON-MEMBRE : 370 \$
Procédures de réclamations	10	Coordonnateurs SST Ressources humaines	Mardi 18 janvier / Mercredi 19 janvier Mardi 15 mars Mardi 5 avril Mardi 3 mai Mercredi 7 septembre Mardi 4 octobre / Mercredi 5 octobre Mardi 1 ^{er} novembre Mardi 15 novembre Mardi 6 décembre	7 h (2 x 3,5 h) 7 h 7 h 7 h 7 h 7 h (2 x 3,5 h) 7 h 7 h 7 h	V Montréal Brossard Québec Montréal V Brossard Québec Montréal	MEMBRE : 265 \$ NON-MEMBRE : 465 \$

	PAGE	CLIENTÈLES	DATES	DURÉE	LIEU	PRIX + TAXES
Suivi des cas de lésions professionnelles	11	Coordonnateurs SST Ressources humaines	Mardi 25 janvier / Mercredi 26 janvier	7 h (2 x 3,5 h)	V	MEMBRE : 265 \$ NON-MEMBRE : 465 \$
			Mercredi 16 mars	7 h	Montréal	
			Mercredi 6 avril	7 h	Brossard	
			Mercredi 4 mai	7 h	Québec	
			Jeudi 8 septembre	7 h	Montréal	
			Mardi 11 octobre / Mercredi 12 octobre	7 h (2 x 3,5 h)	V	
			Mercredi 2 novembre	7 h	Brossard	
			Mercredi 16 novembre	7 h	Québec	

COTISATIONS SST						
			PARTIE I / PARTIE II			
Régime rétrospectif	10	Comptabilité Coordonnateurs SST	Jeudi 3 février	7 h	Montréal	MEMBRE : 265 \$ NON-MEMBRE : 465 \$
			Mardi 12 avril / Mercredi 13 avril	7 h (2 x 3,5 h)	V	
			Jeudi 22 septembre	7 h	Brossard	
			Mardi 25 octobre	7 h	Québec	
			Lundi 3 novembre	7 h	Brossard	
			Jeudi 8 décembre	7 h	Montréal	
Taux personnalisé	12	Coordonnateurs SST Comptabilité	Mardi 29 mars / Mercredi 30 mars	7 h	V	MEMBRE : 265 \$ NON-MEMBRE : 465 \$
			Mercredi 7 septembre	7 h	Brossard	
			Jeudi 1 ^{er} décembre	7 h	Montréal	

ENTREPRISES DE COMPÉTENCE FÉDÉRALE						
			PARTIE I / PARTIE II			
Code canadien du travail – Partie II	5	Conseillers et coordonnateurs SST Dirigeants Membres des comités locaux Superviseurs et contremaîtres	Mercredi 9 février	3,5 h	V	MEMBRE : 210 \$ NON-MEMBRE : 370 \$
			Mardi 26 avril	3,5 h	Montréal	
			Mardi 27 septembre	3,5 h	Brossard	
			Mardi 15 novembre	3,5 h	V	
Code criminel du Canada et lois en SST : obligations et diligence raisonnable	5	Coordonnateurs SST Ressources humaines Superviseurs et contremaîtres	Mercredi 19 janvier	3,5 h	V	MEMBRE : 230 \$ NON-MEMBRE : 400 \$
			Mardi 15 mars	3,5 h	V	
			Mardi 3 mai	3,5 h	Brossard	
			Mardi 5 juillet	3,5 h	V	
			Mardi 4 octobre	3,5 h	Québec	
			Mardi 1 ^{er} novembre	3,5 h	V	
Comités locaux et d'orientation en SST	5	Conseillers et coordonnateurs SST Membres des comités locaux Superviseurs et contremaîtres	Mardi 1 ^{er} février	3,5 h	V	MEMBRE : 210 \$ NON-MEMBRE : 370 \$
			Jeudi 21 avril	3,5 h	Brossard	
			Mercredi 12 octobre	3,5 h	Montréal	
Prévenir le harcèlement et la violence au travail – Règlement fédéral (version employé)	10	Travailleurs	Sur demande, en entreprise ou asynchrone	1,5 h	E / V	Sur demande
Programme fédéral de prévention des risques professionnels	10	Conseillers et coordonnateurs SST Membres des comités locaux Superviseurs et contremaîtres	Mardi 5 avril	3,5 h	V	MEMBRE : 210 \$ NON-MEMBRE : 370 \$
			Jeudi 13 octobre	3,5 h	V	
Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail (RCSST)	10	Conseillers et coordonnateurs SST Membres des comités locaux Superviseurs et contremaîtres	Mercredi 9 février	3,5 h	V	MEMBRE : 210 \$ NON-MEMBRE : 370 \$
			Mardi 26 avril	3,5 h	Montréal	
			Mardi 27 septembre	3,5 h	Brossard	
			Mardi 15 novembre	3,5 h	V	
Règlement fédéral sur la prévention du harcèlement et de la violence au travail	10	Coordonnateurs SST Dirigeants Ressources humaines Superviseurs et contremaîtres	Vendredi 28 janvier	3,5 h	V	MEMBRE : 230 \$ NON-MEMBRE : 400 \$
			Mardi 22 février	3,5 h	v	
			Jeudi 31 mars	3,5 h	Brossard	
			Mercredi 20 avril	3,5 h	Montréal	
			Mardi 24 mai	3,5 h	V	
			Mardi 13 septembre	3,5 h	Brossard	
			Vendredi 21 octobre	3,5 h	V	

Les dates et lieux peuvent changer. Consultez notre site Web pour confirmer.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION :
514 842-8401 | www.centrepatronalsst.qc.ca

LES FORMATIONS INTENSIVES DU CENTRE PATRONAL SST

Le Centre patronal SST offre deux cursus de formations intensives en SST pour les gestionnaires, les membres de comité SST ou le personnel RH. Elles permettent d'acquérir des notions indispensables dans un créneau précis de la SST, et ce, sur une seule et même semaine. Retrouvez l'horaire complet ci-dessous.

FORMATION INTENSIVE EN PRÉVENTION (P. 7)

**Du 2 au 6 mai 2022 à Montréal
ou du 7 au 11 novembre 2022 à Brossard.**

Lundi a. m. :	Lois en SST
Lundi p. m. :	Règlement sur la santé et la sécurité du travail
Mardi :	Identifier et contrôler les dangers en milieu de travail
Mercredi :	Inspection des lieux de travail*
Jeudi :	Accident : enquête et analyse*
Vendredi :	Comment bien faire passer vos messages en SST

* Horaire inversé à Brossard

FORMATION INTENSIVE EN GESTION DES DOSSIERS D'ACCIDENTS (P. 7)

**Du 21 au 25 février 2022 à Brossard,
du 6 au 10 juin à Montréal, ou du 17 au 21 octobre à Montréal.**

Lundi :	Procédures de réclamations
Mardi :	Suivi des cas de lésions professionnelles
Mercredi :	Comprendre et gérer le volet médical en SST
Jeudi a. m. :	Calcul de l'indemnité pour les « 14 premiers jours »
Jeudi p. m. :	Imputation des coûts
Vendredi a. m. :	Opposition à l'admissibilité : atelier de rédaction

DEUX PARCOURS DE FORMATIONS POUR UNE VISION PLUS COMPLÈTE DE LA SST!

Les parcours de formations du Centre patronal SST permettent aux superviseurs et aux gestionnaires de développer des habiletés essentielles en SST en matière de législation, de prévention et de communication. Les participants à ces programmes doivent suivre 6 cours obligatoires ainsi que 4 formations au choix, sur une période maximale de 24 mois.

PARCOURS DE FORMATIONS DU SUPERVISEUR EN SST

VOLET LÉGAL	VOLET PRÉVENTION	VOLET COMMUNICATION
FORMATIONS OBLIGATOIRES		
Contexte légal en SST au Québec (p. 6)	Accident : enquête et analyse (p. 4)	Comment bien faire passer vos messages en SST (p. 5)
Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST) (p. 10)	Identifier et contrôler les dangers en milieu de travail (p. 8)	Superviseur et coach en SST (p. 12)
FORMATIONS AU CHOIX (4)		
Alcool et drogues au travail : droits et obligations (p. 4)	Identifier les dangers en entrepôt (p. 8)	Culture positive en SST... un plus pour l'entreprise! (p. 6)
Sanctions disciplinaires et SST (p. 10)	Inspection des lieux de travail (p. 8)	Gestion du temps et des priorités (p. 7)
Sous-traitance générale et maîtrise d'œuvre (p. 11)	Manutention sécuritaire : faites-vous le poids? (p. 9)	Mobilisation et équipe de travail (p. 9)

PARCOURS FÉDÉRAL DE FORMATIONS DU SUPERVISEUR EN SST

VOLET LÉGAL	VOLET PRÉVENTION	VOLET COMMUNICATION
FORMATIONS OBLIGATOIRES		
Code canadien du travail – Partie II (p. 5)	Accident : enquête et analyse (p. 4)	Comment bien faire passer vos messages en SST (p. 5)
Contexte légal fédéral en SST	Identifier et contrôler les dangers en milieu de travail (p. 8)	Superviseur et coach en SST (p. 12)
FORMATIONS AU CHOIX (4)		
Alcool et drogues au travail : droits et obligations (p. 4)	Identifier les dangers en entrepôt (p. 8)	Culture positive en SST... un plus pour l'entreprise! (p. 6)
Sanctions disciplinaires et SST (p. 10)	Inspection des lieux de travail (p. 8)	Gestion du temps et des priorités (p. 7)
Sous-traitance générale et maîtrise d'œuvre (p. 11)	Manutention sécuritaire : faites-vous le poids? (p. 9)	Mobilisation et équipe de travail (p. 9)

ABONNEMENTS



REVUE CONVERGENCE SST

Convergence SST est la revue par excellence pour le gestionnaire qui recherche de l'information pertinente sur différentes questions de santé-sécurité. Elle est publiée trois fois par année : au printemps, à l'automne et à l'hiver.

Vous pouvez recevoir *Convergence SST* gratuitement par voie électronique si votre entreprise est adhérente à une association membre du Centre patronal SST.



INFOLETTRE SST BONJOUR!

C'est avec grand plaisir que nous vous offrons la possibilité de recevoir l'infolettre *SST Bonjour!* Vous y trouverez des nouvelles du domaine de la santé et sécurité du travail au Québec, des textes qui vous aideront à optimiser votre gestion de la SST, de même que des renseignements sur nos activités à venir.

CALENDRIER MENSUEL

Faites partie des premiers informés : abonnez-vous à notre calendrier mensuel!



POUR VOUS ABONNER GRATUITEMENT OU POUR CONSULTER CES PUBLICATIONS, CONSULTEZ LE : www.centrepatronalsst.qc.ca.

COMMENT NOUS JOINDRE?



Réalisation

Direction – Communications, croissance et associations
4^e trimestre 2021

L'information contenue dans ce document était à jour le 7 décembre 2021.

Les dates et les endroits sont sujets à changement; veuillez consulter régulièrement notre site Web au www.centrepatronalsst.qc.ca.

Conception graphique

folio&garetti

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISSN 2368-3384 (En ligne)

CENTRE PATRONAL SST – FORMATION ET EXPERTISE

500, rue Sherbrooke Ouest — Bureau 1000, Montréal (Québec) H3A 3C6
Téléphone : 514 842-8401 | reception@centrepatronalsst.qc.ca
www.centrepatronalsst.qc.ca

LES ASSOCIATIONS MEMBRES AU 31 DÉCEMBRE 2021

MEMBRES ORDINAIRES

Alliance des radios communautaires du Canada inc.
Association béton Québec
Association canadienne de l'industrie de la peinture et du revêtement
Association canadienne de l'industrie de la chimie
Association canadienne des carburants
Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.
Association canadienne des constructeurs de véhicules
Association Canadienne des Opérateurs de Traversiers
Association Canadienne du Ciment
Association canadienne du pneu et du caoutchouc
Association de l'aluminium du Canada
Association de l'industrie électrique du Québec
Association de l'Industrie Textile Canadienne
Association de vitrerie et fenestration du Québec
Association des brasseurs du Québec
Association des collèges privés du Québec
Association des commerçants de véhicules récréatifs du Québec
Association des éleveurs de canards et d'oies du Québec
Association des embouteilleurs de boissons gazeuses du Québec inc.
Association des employeurs maritimes
Association des entrepreneurs de services d'édifices Québec inc.
Association des entrepreneurs en coffrage structural du Québec
Association des entrepreneurs en forage du Québec
Association des entrepreneurs en maçonnerie du Québec
Association des entrepreneurs spécialisés en procédé industriel du Québec
Association des fabricants de pièces d'automobile du Canada
Association des fabricants et détaillants de l'industrie de la cuisine du Québec
Association des firmes de génie-conseil – Québec
Association des fonderies canadiennes
Association des Fournisseurs de l'Industrie de la Santé du Québec
Association des industries de l'automobile du Canada
Association des manufacturiers de chaussures du Canada
Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec
Association des microbrasseries du Québec
Association des petits embouteilleurs d'eau du Québec
Association des producteurs d'hydromels et d'alcools de miel du Québec
Association des propriétaires et administrateurs d'immeubles
Association des propriétaires de cinémas du Québec
Association des propriétaires de grues du Québec
Association des propriétaires de Machinerie Lourde du Québec
Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec
Association des recycleurs de pièces d'autos et de camions du Québec
Association des spécialistes de pneu et mécanique du Québec
Association des torréfacteurs artisans du Québec
Association d'isolation du Québec
Association du camionnage du Québec
Association du transport urbain du Québec
Association internationale de l'industrie de l'entretien sanitaire
Association nationale des entreprises en recrutement et placement de personnel
Association Provinciale des Agences de Sécurité
Association québécoise de la distribution de fruits et légumes
Association québécoise de la production médiatique
Association québécoise de la quincaillerie et des matériaux de construction
Association Québécoise de l'Industrie de la Pêche
Association Québécoise de l'Industrie de l'Enseignement
Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo
Association Québécoise des Distributeurs d'Équipements
Association québécoise des négociants embouteilleurs de vins
Association québécoise des radiodiffuseurs communautaires du Québec
Association Québécoise du Gaz Naturel
Association québécoise du propane
Bitume Québec
Bureau d'assurance du Canada
Bureau de coopération interuniversitaire
Conférence Religieuse Canadienne
Conseil canadien des fabricants des produits du tabac
Conseil canadien du commerce de détail – Division Québec
Conseil de boulangerie
Conseil de la transformation alimentaire du Québec
Conseil de l'industrie de l'érable
Conseil des industries laitières du Québec
Conseil des viandes du Canada – Section Québec
Conseil québécois de la transformation de la volaille
Conseil québécois des entreprises adaptées
Conseil québécois du cannabis comestible
Conseil québécois du commerce de détail
Corporation des Bijoutiers du Québec

Corporation des entreprises de traitement de l'air et du froid
Électro-Fédération Canada – Section Québec
Fédération des caisses Desjardins du Québec
Fédération des cégeps
Fédération des coopératives de services à domicile et de santé du Québec
Fédération des établissements d'enseignement privés
Fédération des pourvoies du Québec inc.
Fédération des transporteurs par autobus
Fédération québécoise des municipalités
Groupement provincial de l'aérospatial – Aéro Montréal
Groupement provincial de l'industrie du médicament
Hebdos Québec
Institut canadien de plomberie et de chauffage – Région Québec
Médicaments novateurs Canada
Propulsion Québec
Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec
Regroupement des entrepreneurs en coffrage du Québec
Regroupement des transformateurs de viande du Québec
Réseau Environnement
Réseau végétal Québec
Union des municipalités du Québec
Union québécoise des microdistilleries
Vêtement Québec

MEMBRES AFFILIÉS

Chambre de commerce du Montréal métropolitain
EntreChefs PME
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
Fédération des chambres de commerce du Québec
Maison régionale de l'industrie
Manufacturiers et Exportateurs du Québec

MEMBRES ASSOCIÉS A

Aluminerie Alouette inc.
Aluminerie de Bécancour inc.
Esterline CMC Electronique inc.
La Cie Matériaux de Construction BP Canada
Maxi Canada inc.
Métro Richelieu inc.
Montpak international inc.
Produits Suncor Énergie S.E.N.C.
Ville de Montréal

MEMBRES ASSOCIÉS B

Roulement Koyo Canada inc.

MEMBRES ASSOCIÉS C

9201-0800 Québec inc. – Toitures Québec
Atelier de tri des matières plastiques recyclables du Québec
Bird entrepreneurs généraux Itée
Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke
Centre de services scolaire de Montréal
Centre de services scolaire des Affluents
Centre de services scolaire René-Lévesque
CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal
CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal
ColisPro inc. Nationex
Commission de la construction du Québec
Construction Socomec inc.
Corporation du Fort St-Jean
Covanta Solutions Environnementales
Emballages Montcorr Itée
Essilor Canada
Gouvernement du Québec – Ministère des Transports
Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain inc.
Les Pros de la Photo
Manufacturier Sandoz inc.
Métal Marquis inc.
Ministère du Patrimoine canadien – Gouvernement du Canada
Plaisirs Gastronomiques inc.
Selenis Canada
Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)
Techo-Bloc inc.
The Brick Warehouse LP

ORGANISME FONDATEUR

CPQ (Conseil du patronat du Québec)

LA RÉFÉRENCE DES EMPLOYEURS EN SST!

www.centrepatronalsst.qc.ca

 **Centre patronal SST**
Formation et expertise

500, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1000
Montréal (Québec) H3A 3C6

TÉLÉPHONE : 514 842-8401
reception@centrepatronalsst.qc.ca

   | Suivez-nous!